

Quotidien communautaire



Le Tour de bien voir l'actualité communautaire

Encarts des OBNL dans les enveloppes des chèques d'assurance-emploi :

Des impacts tant pour les chômeurs et chômeuses

Sonia Lavergne

LE CENTRE EURÉKA, UN OBNL QUI AIDE LES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES DE 40 ANS ET PLUS À RÉINTÉGRER LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, S'INQUIÈTE DE LA DÉCISION DE SERVICE CANADA ET D'EMPLOI-QUÉBEC D'ABOLIR LE SERVICE DE DISTRIBUTION D'ENCARTS PROMOTIONNELS DANS LES ENVOIS DE CHÈQUE D'ASSURANCE-EMPLOI.

Rappelons que ce service, offert aux OBNL depuis 1980, permet aux OBNL qui oeuvrent en employabilité, d'insérer des encarts qui présentent leurs ressources

dans les enveloppes de l'assurance-emploi. Pour accéder à ce service, les OBNL doivent défrayer 100% des coûts liés à l'impression et à la production de ces encarts.

Un salaire minimum qui augmente

Alexandre Verdun

AUJOURD'HUI LE 1^{ER} MAI SERA UNE JOURNÉE QUI SIGNIFIERA UNE PETITE VICTOIRE POUR LES TRAVAILLEURS NON SYNDIQUÉS DU QUÉBEC. EN EFFET, LE SALAIRE MINIMUM AUGMENTE DE 0.25¢ DE L'HEURE. CE QUI DONNERA UN TAUX HORAIRE MINIMUM DE 8.25\$. LE FRONT DE DÉFENSE DES NON SYNDIQUÉ-E-S (FDNS), COALITION DE PRÈS DE 30 GROUPES POPULAIRES ET SYNDICAUX, EST CEPENDANT DÉÇU DE CETTE MINCE AUGMENTATION, PUISQU'IL ESPÉRAIT UNE AUGMENTATION PLUS SUBSTANTIELLE. D'AILLEURS, PLUS DE 100 GROUPES SOCIAUX ET SYNDICAUX ONT ÉGALEMENT FAIT PART DE LEUR MÉCONTENTEMENT. « MALGRÉ L'AMÉLIORATION LÉGÈREMENT PLUS SUBSTANTIELLE DU SALAIRE MINIMUM CETTE ANNÉE, LA HAUSSE DE 25¢ CONTINUE DE MAINTENIR DANS LA PAUVRETÉ, TOUTES LES PERSONNES QUI TRAVAILLENT AU SALAIRE MINIMUM », A INDICÉ MÉLANIE GAUVIN, PORTE-PAROLE DU FDNS.

En Ontario le gouvernement prévoyait augmenter le salaire minimum pour lutter contre la pauvreté. Selon ce gouvernement, la pauvreté, surtout chez les jeunes, nuit fortement aux chances de construire une économie solide pour l'avenir. D'ici l'année 2010, l'Ontario prévoit hausser les salaires à 10.25\$ l'heure. De cette façon, les travailleurs pour-

ront passer au-dessus du seuil de la pauvreté, car le gouvernement ontarien estime qu'un salaire inférieur à 10\$ de l'heure maintient ces derniers sous la pauvreté. Le FDNS y voit un bel exemple à suivre, l'organisme rappelle que 30% des personnes qui gagnent le salaire minimal ont une famille à nourrir, que 30% des personnes dans cette

Selon le Centre Euréka, ce service était un outil très efficace qui permettait de rejoindre rapidement et directement les chômeurs et chômeuses pour les informer des services gratuits mis à leur disposition pour leur permettre un retour sur le marché du travail le plus rapidement possible. Toujours selon l'organisme, cette décision aura des conséquences négatives tant pour les chômeurs et chômeuses que pour les organismes qui oeuvrent en employabilité.

D'abord, les chômeuses et les chômeurs n'auront plus accès rapidement aux informations concernant les services gratuits offerts par Emploi-Québec. Les chômeurs n'ayant plus à se rendre dans les Centres locaux d'Emploi Québec pour faire une demande de chômage, puisqu'ils peuvent dorénavant le faire directement en ligne.

Pour les organismes qui oeuvrent en employabilité, cette décision aura également des conséquences importantes. Par exemple, si ces OBNL ne peuvent recruter le nombre de chômeurs tel que prévu dans leurs contrats de services avec le fédéral et Emploi-Québec, ils verront leur contrat réévaluer à la baisse tout comme leur financement, sous prétexte qu'il y a moins de demandes.

(Suite page 2)

SOMMAIRE :

- ② Des impacts pour les chômeurs
- ③ Fête internationale des travailleurs
- ④ Nouveau document...

(Suite page 2)

Le Tour d'y voir est un journal quotidien (lundi au vendredi) d'information pour le mouvement populaire et communautaire du Québec.

Coordination

• Sonia Lavergne
Comité de rédaction :

- Lise Cormier
- Sonia Lavergne
- France-R. Lemelin

Gestion des abonnements

Lise Cormier

Promotion

- France-R. Lemelin

Publicité/ Infographie

Lise Cormier

Édition

Bulletin communautaire Le Tour d'y voir
Distribué par télécopieur, courrier électronique et via le site Internet

Abonnement:

25 \$ par mois

66 \$ pour 6 mois

120 \$ pour 1 an

(222 numéros)

Autres publications:

Hebdomadaire

Le Flash actualité

Revue

Le Tour d'y voir

991, rue Champflour

Trois-Rivières, (Qc)

G9A 1Z8

Tél.: (819) 375-0484

Fax : (819) 371-3827

Courriel:

tdv@tdv.qc.ca

Site Internet:

<http://www.tdv.qc.ca>

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada



Des impacts tant pour les chômeurs et chômeuses

(SUITE DE LA PAGE 1)

Mentionnons que Service Canada, qui est sous la juridiction du ministère des Ressources humaines et Développement social Canada, justifie sa décision en disant dans certains grands médias qu'« ils ne sont pas responsables du recrutement des chômeurs pour aider les OBNL en employabilité ni de promouvoir les services gratuits offerts par ces derniers et que 85% des chômeurs reçoivent maintenant leurs chèques par dépôt direct, le restant soit 15%, qui n'ont pas de dépôt direct, peuvent être informés par d'autres outils.

Le Centre Eurêka s'interroge sur la véracité de cette information puisque le centre distribuait, pour la région de Montréal, entre 35 000 et 45 000 encarts, ce qui représente environ 40% des chômeurs de la région. Par ailleurs, le Centre rappelle que pour les utilisateurs

de dépôt direct, Service Canada fait parvenir aux chômeurs et chômeuses, une confirmation par la poste de leur dépôt. Cet envoi pourrait permettre, avec de la volonté, d'atteindre 100% des chômeurs et chômeuses.

Le Centre Eurêka se questionne donc sur les vrais motifs du gouvernement de retirer cet outil de recrutement qui informait, selon lui, d'une manière efficace les prestataires de l'assurance-emploi. « Les gouvernements n'ont-ils pas la responsabilité de faire en sorte que les chômeurs retournent en plus grand nombre possible en emploi ? Alors pourquoi miner les efforts de recrutement des OBNL en employabilité en les privant d'un outil efficace qui ne coûtait rien au gouvernement et qui était aux frais des utilisateurs », de se questionner le Centre. L'organisme se demande également si le véritable motif des gouvernements est de réduire les services achetés auprès des OBNL sous prétexte d'un manque de demandes. ☹

Un salaire minimum qui augmente

(Suite de la page 1)

situation et qui travaillent à temps plein, à moins de 10\$ l'heure, font partie des ménages pauvres au Québec.

Selon Madame Gauvin, l'amélioration est loin d'être significative car un travailleur minimalement salarié, après 40 heures, aujourd'hui, se retrouve à 20% plus bas que le seuil de faible revenu. Une personne qui travaillera 40 heures par semaine gagnera 10\$ de plus sur sa paye, pour un salaire hebdomadaire de 320\$ et pour un salaire annuel de 16 640\$. Donc, le salarié, selon Statistique Canada, passera d'un écart de 23% à 21% vers le seuil de faible revenu. Autrement dit, une augmentation de 20% du salaire minimum donnerait aux employés un salaire pouvant être qualifié de faible. Il faudrait une augmentation de salaire d'environ 1.65\$ de l'heure.

En mai 2002, le *Rapport du comité interministériel sur la révision des critères de détermination du salaire minimum* a prévu une procédure de révision triennale

de la politique du salaire minimum au Québec. Révision prévue pour l'année prochaine (2008). Le Front de défense des non-syndiqués compte bien être présent et se faire entendre pour la défense des salaires décents. Le FDNS prévoit insister vis-à-vis le comité ministériel, qui sera nommé pour effectuer la prochaine révision des critères qui déterminent le salaire minimum, pour que tous les travailleurs obtiennent au minimum un salaire qui rejoint le seuil de faible revenu. D'ailleurs, le FDNS prévoit aussi organiser une grande campagne d'information, auprès de la population québécoise, et rendre ce débat public. De plus, le FDNS suggère une pétition en faveur d'une hausse des gains vers le seuil de faible revenu. Ce dernier trouve inacceptable qu'en 2007 au Québec, qu'une personne travaillant à temps plein soit sous le seuil de la pauvreté.

Il sera d'ailleurs intéressant de suivre ce sujet qui touche "129 000 Québécois, soit 4,1 pour cent des travailleurs québécois (...). » a récemment affirmé le ministre du Travail, Laurent Lessard, qui a aussi tenu à préciser que « (...) les femmes et les jeunes âgés de 15 à 24 ans constituent une bonne proportion de ceux qui profiteront de cette augmentation du salaire minimum » ☹

Fête internationale des travailleurs

Les retraités de l'État veulent participer aux négociations concernant leurs propres régimes

(F.-R.L.) --- À TRAVERS LE MONDE, AUJOURD'HUI 1^{ER} MAI, EST CÉLÉBRÉE LA FÊTE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES. L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC (AQRP) PROFITE DE CETTE OCCASION POUR EXIGER UNE MEILLEURE PARTICIPATION DES RETRAITÉS DE L'ÉTAT AUX NÉGOCIATIONS COLLECTIVES CONCERNANT LES RÉGIMES DE RETRAITE DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC, NOTAMMENT PAR LA PRÉSENCE D'UN REPRÉSENTANT DES RETRAITÉS AU COMITÉ SOUTENANT CES NÉGOCIATIONS. SELON LE PRÉSIDENT DE L'AQRP, ROGER BELLAVANCE, « EN CE JOUR CÉLÉBRANT LA SOLIDARITÉ LES PARTIES PATRONALES ET SYNDICALES SONT INVITÉES À FAIRE PREUVE D'OUVERTURE AFIN QUE LES PERSONNES RETRAITÉES DE L'ÉTAT SOIENT TRAITÉES AVEC ÉQUITÉ ».

L'AQRP fonde ses demandes sur trois points précis. D'abord, on souhaite que les associations de retraités de l'État obtiennent un siège au comité technique consultant la Table centrale de négociation des secteurs public et parapublic à propos des régimes de

retraite. La seconde demande se résume au fait que les représentants des retraités de l'État à ce comité soient complètement indépendants de la partie patronale et des groupes syndicaux. Et comme troisième demande, on souhaite que les membres de

l'Assemblée nationale exercent un rôle actif de surveillance à l'égard de l'équité, pour les retraités, d'éventuelles modifications aux régimes de retraite qui leur seraient soumis par l'intermédiaire d'un projet de loi.

L'Association appuie évidemment des demandes à partir de l'interprétation d'un avis juridique émis par un cabinet réputé et qui statue clairement que « la défense adéquate des intérêts des retraités se révèle (...) difficilement compatible avec la mission dévolue aux syndicats par la loi, que les régimes de retraite des secteurs public et parapublic sont « formellement (...) une loi adoptée par l'Assemblée nationale, et que les droits et les intérêts des retraités sont

(Suite page 4)



Sam Hamad
Ministre de l'Emploi
et de la Solidarité sociale



Une des grandes richesses de la société québécoise est de pouvoir compter sur des personnes bénévoles aussi dévouées. En ce sens, je veux exprimer mon admiration à l'égard de la générosité des 48 lauréates et lauréats honorés lors du 10^e prix Hommage bénévolat-Québec.

Je tiens à les féliciter et à les remercier sincèrement de leur contribution inestimable au développement de notre société. Parce qu'ils sont actifs dans leur communauté, des personnes bénéficient d'une écoute attentive, d'une présence réconfortante, exempte de préjugés. Je connais personnellement la satisfaction que l'on retire à s'engager bénévolement dans diverses causes. D'ailleurs, cette motivation qui nous anime est un héritage ancré dans nos valeurs et dans les façons de faire de la société québécoise.

En cette semaine de l'action bénévole, je veux également exprimer ma gratitude à tous les bénévoles et à tous les organismes sans but lucratif du Québec pour leurs gestes de générosité. Chaque jour, ils embellissent la vie de milliers de personnes.

Sam Hamad

Les lauréates de la région de la Mauricie

Catégorie
Jeune Bénévole
- Prix Claude-Masson



M^{me} Geneviève Toupin

Catégorie
Bénévole en action



M^{me} Jocelyne Lupien

Emploi
et Solidarité sociale
Québec
Avec la participation de :
• Les Publications du Québec
• Services Québec

Hydro
Québec

fcadq
FÉDÉRATION DES CENTRES
D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC



Les retraités de l'État veulent participer aux négociations concernant leurs propres régimes

(Suite de la page 3)

plus protégés dans le secteur privé que dans les secteurs public et parapublic ».

Enfin, l'AQRP réitère que la Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) devrait être amendée afin d'augmenter le nombre de représentants des retraités à la CARRA, tel que l'ensemble des associations de retraités

de l'État l'ont unanimement demandé devant la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale en novembre dernier. Précisons et rappelons que la CARRA a le mandat d'administrer les principaux régimes secteurs public et parapublic québécois. ☺

Un nouveau document en prévention de la violence envers les enfants

UN NOUVEL OUTIL, SOUS FORME DE DOCUMENT, EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ENVERS LES ENFANTS A RÉCEMMENT ÉTÉ RÉALISÉ ET LANCÉ PAR LE COMITÉ DÉFI ENFANT DE CIBLE FAMILLE BRANDON QUI A PIGNON SUR RUE À ST-GABRIEL DE BRANDON. CE DOCUMENT QUI EST LE FRUIT D'UNE DÉMARCHE DE CET ORGANISME DEPUIS PRÈS DE DIX ANS PROPOSE DES PISTES QUI INCITENT À FAIRE UN PETIT PAS DE PLUS POUR LES ENFANTS.

« Ensemble ... pas à pas ... prendre soin de la vie, outil d'action communautaire en prévention de la violence, de l'abus et de la négligence envers les enfants » s'adresse aux intervenants sociaux de réseaux public et communautaire, aux éducateurs du milieu scolaire et de la petite enfance, aux responsables du milieu du sport et des loisirs, aux décideurs politiques et à tous ceux et celles qui croient profondément qu'ils peuvent poser un geste pour assurer la sécurité des

enfants et le respect auxquels ils ont droit.

« L'action communautaire, la participation de tout un milieu, l'approche positive et la recherche de pistes d'amélioration faisant appel au pouvoir et à la créativité de tous, y compris les enfants, nous permet de croire qu'enrayer la violence envers les enfants n'est pas une utopie, mais le début d'un rêve, d'un projet de société », ont exprimé conjointement Muriel Ménard, intervenante psy-



Sur la photo : Muriel Ménard, auteure et Manon Pagette, coordonnatrice à Cible Famille Brandon

chosociale reconnue et auteure du document et Manon Pagette, coordonnatrice de la ressource Cible Famille Brandon.

Le document se vend 20 \$, frais de poste inclus. Pour vous le procurer, communiquez avec Édith Monette au (450) 835-9084 ou par courriel à cfbedith@persona.ca ☺

Source : Cible Famille Brandon

Une invitation pour une « action d'éclat contre la pauvreté »

(F.-R.L.) --- À L'OCCASION DE LA FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES, LE COMITÉ DES SANS-EMPLOI MONTRÉAL-CENTRE DONNE RENDEZ-VOUS À LA POPULATION AU SQUARE PHILIPPS) À L'ANGLE DES RUES STE-CATHERINE ET UNION) AUJOURD'HUI, 1^{ER} MAI, À 16 H, POUR PRENDRE PART À UNE ACTION D'ÉCLAT DÉNONÇANT LES RAVAGES CAUSÉS PAR L'ÉCART GRANDISSANT ENTRE RICHES ET PAUVRES.

PENDANT QUE CERTAINS FONT « L'ÉLOGE DE LA RICHESSE », JAMAIS IL N'Y A EU AUTANT DE MISÈRE, DE PAUVRETÉ ET DE DESTRUCTION. FERMEMENT DÉCIDÉS À PERTURBER LA TRANQUILLITÉ DE CEUX QUI S'ENRICHISSENT AU DÉTRIMENT D'UNE GRANDE PARTIE DE LA POPULATION, LES MANIFESTANTS RENDRONT VISITE À UN PERSONNAGE PUBLIC QUÉBÉCOIS QUI SYMBOLISE ET REPRÉSENTE CETTE MINORITÉ QUI PROFITE DE MANIÈRE AUSSI SCANDALEUSE D'AUTANT D'INJUSTICES. ☺